Accusé de réception en préfecture 068-216800557-20240213-DCM08022024_7-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024

Département **HAUT-RHIN**

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers élus

> L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février 15

> > Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en fonction 14

Présents: M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît

RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND

Conseillers présents 12 + 1 procuration Absents excusés et non représentés : Mme Brigitte ESTERMANN

Absents: /

A donné procuration : Mme Priscille BAKAJ à M. Jean-Baptiste IDCZAK

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

7. Travaux : Débroussaillage des chemins et des rues sur le ban communal

Monsieur Daniel BING, Adjoint donne lecture du devis :

- pour le débroussaillage de l'ensemble des chemins et rues du ban communal estimé à 85 heures :
 - ✓ Entreprise Wersinger Maxime Services 6 383,50 € H.T. (facturation des heures effectivement effectuées)
- pour le passage du lamier :
 - ✓ Entreprise Wersinger Maxime Services 768,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de débroussaillage des chemins et des rues sur le ban communal et le passage du lamier à l'entreprise Wersinger Maxime Services pour un coût total de 7 383,50 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

BRUEBACH le 09 février 2024

La Secrétaire de séance, Caroline MULLER

Le Maire, Gilles SCHILLINGER